



**Conseil Municipal du 26 mars 2019
Procès-verbal de séance**

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le conseil : 27

En exercice : 27

Présents à la séance : 23

Convoqués le : 20 mars 2019

Présents : Patrice SAINSARD, Maria-Gabriela BOBAULT, Gilles VIGUERARD, Jean-Pierre TROTIN, Sophie DESFORGES, Jean-Marie ANNA, Jean-Paul ANNA, Valérie MECHIN-QUENSIERRE, Michel RODRIGUES, Svetlana VAMOS, Catherine ESTRADE, Patrick DE BRABANDER, Maria IUNG, Sébastien SAUGEY, Laurent DUCRUIT, Stéphanie DE BIASIO, Annie MOREAU, Xavier MARTIN, Gwladys RIVIERE, Xavier GORECKI, Gérard MEYDIOT, Daniel STEIGELMANN et Violaine PAPI, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir : François ORCEL, pouvoir à Sophie DESFORGES ; Lydie THIBAUT, pouvoir à Gwladys RIVIERE.

Absents : Bruno DEROUIN, Elisabeth DUPRE.

Secrétaire de séance : Gilles VIGUERARD

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Milly-la-Forêt se sont réunis au nombre de vingt-trois, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrice SAINSARD, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Gilles VIGUERARD a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le Maire demande si des élus ont des observations à formuler sur le Procès-Verbal du Conseil municipal en date du 23 janvier 2019.

Le Procès-Verbal de la séance du 23 janvier 2019 est **approuvé à l'unanimité.**

1. Débat d'Orientation Budgétaire.

Arrivée de Monsieur DE BRABANDER à 20h32.

Monsieur le Maire reprend les éléments de son mot d'introduction relatif au ROB en indiquant que le Débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, essentielle à la vie démocratique de la ville. Il ajoute que le Débat informe l'équipe municipale sur la situation économique et financière de la collectivité en vue de l'éclairer lors du vote du budget primitif.

Monsieur le Maire explique que le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire présenté aujourd'hui va permettre à l'assemblée de débattre en toute transparence sur les orientations générales du budget et la stratégie financière de la Commune.

Il rappelle que conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, issu de la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D. 2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise son contenu et ses modalités de publication et de transmission.

Monsieur le Maire ajoute que la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 est venue préciser qu'« à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale [...] présente ses objectifs concernant:

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la Ville de Milly-la-Forêt se construit sur de fortes contraintes avec, d'un côté, la contribution obligatoire au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales qui s'élève à près de 200 000 euros de dépenses et, de l'autre, la diminution constante de la dotation forfaitaire versée par l'Etat.

Il indique que grâce à une gestion saine et maîtrisée des dépenses et pour ne pas impacter le pouvoir d'achat des habitants, les taux, redevances et tarifs communaux ne subiront pas d'augmentation pour la deuxième année consécutive.

Il ajoute que de nombreux projets d'investissement annoncés et très attendus des millicois vont pouvoir voir le jour en 2019, notamment le réaménagement du Parc du Moustier, la création d'une maison des associations ou encore la requalification du boulevard Sadi Carnot.

Monsieur le Maire remercie le Directeur Général des Services et l'ensemble des services communaux pour tout le travail qu'ils accomplissent au quotidien au service des habitants.

Monsieur le Maire indique que le document avait été présenté en détail lors de la dernière commission qui s'est déroulée la semaine dernière. Il demande si des conseillers municipaux ont des observations ou des questions à formuler sur le rapport.

Monsieur STEIGELMANN regrette que les membres du Conseil municipal ne disposent que d'une semaine pour s'imprégner et décrypter le rapport d'orientations budgétaires qui est composé de 31 pages. Il ajoute que le mot du Maire s'inspire à 90% du texte relatif au ROB de 2018 et ajoute que les 10% restants concernent la non augmentation des taux d'imposition, des redevances et des tarifs communaux. Il indique que cette annonce était à prévoir étant donné qu'il s'agit d'une année pré-électorale et que peu de collectivités augmentent les impôts en cette période.

Il ajoute qu'en plus du ROB, le Conseil municipal doit prendre connaissance des comptes administratifs de la Ville et des bâtiments sociaux, qui font respectivement 50 et 13 pages, ainsi que des deux comptes de gestion qui sont composés de 82 pages pour l'un et 40 pages pour l'autre, ce qui représente un total de 216 pages de chiffres à analyser en une semaine.

Monsieur STEIGELMANN explique que le Rapport d'Orientations Budgétaires est un exercice de présentation financière où apparaît le souci d'un équilibre entre les dépenses et les recettes. Il ajoute que le rapport se conclue par un constat, à savoir « un encaissement moindre des recettes exceptionnelles et une diminution de la DGF » auquel s'ajoute la conclusion qui dit que seule l'évolution des bases de fiscalité locale permet de revaloriser le produit fiscal et donc, les recettes de fonctionnement. Monsieur STEIGELMANN regrette qu'aucune autre piste ne soit explorée.

Il indique que cet exercice financier est au service d'opérations d'investissement ponctuelles qui sont attendues de longue date ou qui concernent des travaux urgents comme la réparation du contrefort de l'église. Il rappelle que le ROB de l'année dernière comportait une feuille A3 recto verso qui présentait le portefeuille des projets pour 2018-2019 et regrette que ce document n'ait pas été intégré au rapport cette année afin que le Conseil municipal puisse mesurer les avancées des différents projets.

Arrivée de Madame BOBAULT à 20h37.

Monsieur STEIGELMANN ajoute que dans le ROB de l'année dernière, il avait été indiqué qu'en 2017, une étude relative aux fluides des bâtiments communaux avait été mandatée par la Commune et explique qu'il aurait souhaité connaître les suites données à cet audit.

Monsieur STEIGELMANN rappelle que lors de la dernière commission, il a été indiqué que l'audit avait été réalisé mais qu'aucune conclusion n'avait été présentée.

Il ajoute qu'il avait insisté, à plusieurs reprises, sur la nécessité de tenir compte des économies d'énergie. Il rappelle que lors de la dernière commission, un conseiller municipal avait suggéré de s'orienter vers les énergies renouvelables comme les panneaux solaires mais qu'il lui avait été répondu que l'audit énergétique avait conclu à une dépense de 4 millions d'euros. Il ajoute qu'aucun détail supplémentaire n'avait été fourni.

Arrivée de Madame ESTRADE à 20h40.

Monsieur STEIGELMANN indique qu'il appartient aux élus de fixer les priorités et ajoute que les décisions financières doivent donc dépendre des priorités fixées. Il comprend que l'éloignement des énergies carbonées à un coût mais indique que ce sujet mérite réflexion.

Il ajoute que le fait d'imposer un chiffre de 4 millions d'euros n'a pas de sens car il s'agit de projets d'investissement et que ces derniers peuvent donc être subventionnés à hauteur de 80%.

Monsieur STEIGELMANN indique que la décision de fixer des priorités appartient à l'ensemble des élus et ne doit donc pas être prise en comité restreint. Il ajoute que fixer des priorités permettrait de faire un point sur les budgets alloués à la petite enfance, aux personnes âgées, aux écoles ou encore à la voirie.

Monsieur STEIGELMANN regrette que cette façon de procéder n'ait jamais été mise en place. Il ajoute que ces informations n'apparaissent pas dans le ROB, ce qui ne permet pas de comprendre la vision pour la Ville dans les années à venir.

Monsieur STEIGELMANN indique également que certaines données figurant dans le ROB de cette année, mais également dans celui des années précédentes, sont confortées par le diagnostic établi dans le cadre de la convention conclue entre la CAF et la Commune qui sera étudiée ultérieurement.

Arrivée de Monsieur MARTIN à 20h42.

Monsieur STEIGELMANN explique que ces chiffres mériteraient davantage d'attention car ils donnent un signal négatif qu'il faudrait freiner voir supprimer. Il ajoute que la page 19 du ROB indique que la diminution de la population DGF fait baisser de 10,3% la dotation forfaitaire, ce qui n'est pas négligeable. Il précise que la baisse de la DGF est due à la baisse de la population INSEE.

Monsieur STEIGELMANN ajoute que comme indiqué, la Ville fait face à un vieillissement de sa population et concomitamment, à une baisse de jeunes. Ces deux phénomènes conjugués provoquent en partie cet écrêtement tel qu'il a été présenté dans le schéma d'étude de la DGF en page 6. Cette DGF est donc écrêtée car les revenus de la Ville sont supérieurs à 75% du potentiel fiscal national.

Il explique que la Ville de Milly-la-Forêt est donc plus riche, en moyenne, même si elle n'est pas exempt de pauvreté ni de précarité. Il ajoute que l'augmentation des personnes âgées, qui ont un revenu plus élevé, contrairement aux jeunes, est la cause des baisses des dotations.

Monsieur STEIGELMANN rappelle que ces échanges seront les derniers de cette mandature et qu'il appartiendra aux candidats aux élections municipales de développer leur propre projet. Il ajoute que dans ce contexte, une augmentation des taux d'imposition sera probablement nécessaire pour le prochain budget.

Monsieur le Maire répond que sur l'audit relatif aux économies d'énergie pour les bâtiments, il avait été expliqué en commission que les résultats de l'étude ont été communiqués à l'automne et que la taille du document est conséquente. Ce dernier est actuellement en cours d'étude par les services techniques et les résultats feront l'objet d'une présentation aux élus en commission.

Il ajoute qu'en commission, il avait été expliqué que le retour sur investissement doit être pris en compte pour ce sujet car le coût est conséquent. Il n'est pas opposé au projet mais précise qu'il s'agit du dernier DOB de la mandature et que se projeter sur les prochaines années est donc délicat car la situation dépendra de l'équipe en place et de ses projets.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a évoqué les trois grands projets portés par la Commune cette année et ajoute que ces derniers feront l'objet de plusieurs subventions. Il explique que les travaux relatifs au patrimoine ont toujours un coût très élevé. Monsieur le Maire indique que la collectivité se renseigne au préalable pour estimer le montant des subventions allouées. Il ajoute qu'il ne souhaite pas promettre quelque chose qu'il ne pourra financièrement pas réaliser. Monsieur le Maire précise que le coût relatif à la Maison des Associations et à la requalification du Boulevard Sadi Carnot n'est pas définitif car il est basé sur une estimation des maîtres d'œuvre. Il explique qu'il espère que le montant de ces travaux sera moindre pour permettre à la Commune de financer d'autres travaux de voirie. Monsieur le Maire ajoute qu'il ne souhaitait pas promettre des projets dans le ROB qu'il ne pourrait financièrement pas accomplir.

Monsieur STEIGELMANN indique qu'il serait bon que les élus disposent d'un suivi lors des commissions pour que le Conseil municipal puisse fixer des priorités en réduisant les dépenses de certains secteurs.

Monsieur le Maire répond que l'organisation d'une commission relative aux performances énergétiques est à l'ordre du jour pour présenter les résultats de l'étude énergétique concernant les bâtiments.

Madame RIVIERE se réjouit de l'orientation du budget car cette année, la Ville va mettre en œuvre des projets conséquents comme le réaménagement du Parc du Moustier ou encore la requalification du Boulevard Sadi Carnot qui va permettre de créer une piste cyclable devant l'école Jean Cocteau tout en sécurisant l'accès à l'établissement. Madame RIVIERE se dit optimiste et satisfaite car les tarifs communaux n'augmenteront pas, notamment les tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire. Madame RIVIERE rappelle que la majorité souhaite laisser une Commune avec une situation budgétaire saine, et ce, peu importe le résultat aux élections municipales. Elle ajoute que la Ville peut se permettre d'investir et qu'il est important de mettre en exergue les avancées et les nouveautés. Elle indique que la réouverture du Parc du Moustier est très attendue des milliacois.

Monsieur le Maire précise qu'une commission relative à la présentation des projets concernant la maison des associations et le boulevard Sadi Carnot sera également mise en place. Le SDIS a validé les plans du projet et l'Architecte des Bâtiments de France a également donné son accord.

Monsieur DUCRUIT souhaiterait répondre à Monsieur STEIGELMANN qui a indiqué que les impôts n'augmenteraient pas à cause de l'approche de la période électorale. Monsieur DUCRUIT précise que si les adjoints ont fait le choix de ne pas augmenter les impôts, c'est parce que la Commune peut se permettre de ne pas le faire. Il ajoute que les élus sont là pour les habitants et pas pour assurer leur réélection. Monsieur DUCRUIT explique qu'il paie également des impôts et qu'il est concerné par les décisions prises par les élus. Il ajoute que les élus présents autour de la table ne sont pas là pour faire de la politique mais parce qu'ils aiment leur Ville.

Monsieur STEIGELMANN répond qu'il serait bon d'éviter les attaques personnelles en Conseil municipal.

Madame RIVIERE s'étonne de cette remarque et rappelle à Monsieur STEIGELMANN qu'il a déjà fait de même dans le passé.

Le Conseil Municipal, après délibération, **prend acte à l'unanimité sans abstention** que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires répondant aux exigences posées par la loi.

- 2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Ville de l'exercice 2018.**
- 3. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion des bâtiments sociaux de l'exercice 2018.**

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal doit approuver deux comptes administratifs et deux comptes de gestion pour l'année 2018. Il propose de présenter les 2 points simultanément en rappelant aux élus qu'il ne peut pas prendre part aux votes.

L'assemblée est favorable à cette proposition.

Il propose également au Conseil municipal de nommer Madame BOBAULT présidente de séance lors des votes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire précise que les documents avaient été présentés en détail lors de la dernière commission. Il rappelle que les dépenses s'élèvent à 7 604 672 millions d'euros contre 11 204 431 euros pour les recettes.

Monsieur le Maire demande si des conseillers municipaux ont des remarques ou des questions à formuler sur les différents chapitres.

Monsieur MEYDIOT indique que les prévisions des comptes étaient plutôt sombres depuis 2-3 ans. Il rappelle qu'il avait suggéré au Conseil municipal de ne pas être défaitiste et de prendre quelques risques même si la situation était compliquée. Il ajoute que les chiffres prouvent qu'il ne fallait pas être si pessimiste. Il ajoute que le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté demeure prudent et qu'il est parfois nécessaire de forcer le destin.

Monsieur le Maire répond qu'il est toujours nécessaire de faire preuve de prudence quand l'argent utilisé est celui des administrés.

Monsieur MEYDIOT est d'accord sur ce point mais précise que prendre quelques risques peut s'avérer utile.

Monsieur le Maire répond qu'il préfère assurer les arrières de la collectivité avant de s'engager dans de grands projets d'investissement. Il précise que toutes les observations sont utiles.

Monsieur MEYDIOT explique que le manque de prise de risques constitue son seul reproche sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.

Monsieur STEIGELMANN indique que pour que la prise de risques soit sécurisée, il faut s'appuyer sur la construction de scénarios optimiste et pessimiste.

Madame MECHIN QUENSIERRE rappelle que dans le contexte actuel, il est difficile pour les Communes d'anticiper et de prévoir l'avenir, notamment suite au désengagement financier de l'Etat.

Monsieur MEYDIOT répond que les orientations se retrouvent modifiées dans le cas d'un changement de présidence. Il ajoute que jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de grands bouleversements durant un quinquennat et précise que certains rapports financiers vont dans ce sens.

Monsieur le Maire précise que c'est pour cette raison que le Rapport d'Orientations Budgétaires se projette jusqu'en 2022, date de la prochaine élection présidentielle.

Monsieur MEDYIOT ajoute que le rapport émis par le ministère des finances se projette toujours sur une période de 3-4 ans. Il précise que la Commune ne prend pas de risque sur la section investissement car elle dépend des subventions.

Monsieur RODRIGUES indique que Monsieur MEYDIOT et Madame MECHIN QUENSIERRE ont raison tous les deux. Il ajoute qu'au vu du contexte actuel, il est difficile d'anticiper.

Madame PAPI répond que gouverner c'est prévoir.

Monsieur STEIGELMANN ajoute qu'il existe toujours des marges de manœuvre même si ces dernières sont limitées.

Monsieur le Maire explique que la projection présentée dans la loi de finances s'appuie sur une diminution des dotations. Il ajoute que la Commune sait qu'elle va perdre des recettes et qu'elle doit donc s'adapter en conséquence.

Concernant le compte administratif et le compte de gestion des bâtiments sociaux, Monsieur le Maire rappelle que ce point avait également été étudié lors de la dernière commission.

Il précise que les dépenses s'élèvent à 78 185 euros et les recettes à 247 748 euros.

Il demande si des élus ont des remarques à formuler sur le compte administratif et le compte de gestion relatifs aux bâtiments sociaux.

Aucun élu n'ayant de remarque supplémentaire à formuler, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et Madame BOBAULT prend la présidence de la séance.

Monsieur STEIGELMANN souhaiterait prendre la parole avant le vote. Il explique que les plans du nouvel aménagement du Parc du Moustier ont été présentés dans le bulletin municipal et affiché à l'extérieur du chantier mais indique que le projet n'a pas été présenté aux élus. Il ajoute que le projet de requalification du boulevard Sadi Carnot a été présenté aux parents d'élèves mais pas au Conseil municipal. Il explique également que le Conseil municipal n'avait pas été informé de la décision concernant l'armement de la Police Municipale. Il estime que la majorité n'a qu'à voter le budget toute seule puisqu'elle prend ses décisions sans consulter l'ensemble des élus.

Monsieur STEIGELMANN ajoute que les élus doivent attendre un an pour voir les résultats du compte administratif et du compte de gestion. Il précise qu'il ne remet pas en cause l'honnêteté des chiffres car les comptes sont contrôlés par le comptable public mais ajoute que dans ce contexte, il ne prendra pas la responsabilité de voter.

Madame BOBAULT est surprise des remarques de Monsieur STEIGELMANN et lui rappelle que les projets avaient été présentés en commission, dont ce dernier fait partie. Elle ajoute que la majorité a toujours fait preuve de transparence dans ses actions et fait en sorte d'informer les membres du Conseil municipal. Elle indique également que les commissions sont organisées pour permettre aux élus de débattre entre eux et précise ne pas comprendre pourquoi, dans ces conditions, Monsieur STEIGELMANN estime ne pas avoir son mot à dire.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à la majorité **(1 CONTRE de Monsieur STEIGELMANN)**, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Ville pour l'année 2018.

Après délibération, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité (1 ABSTENTION de Monsieur STEIGELMANN)**, le Compte Administratif et le Compte de Gestion des bâtiments sociaux pour l'année 2018.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

4. Proposition d'octroi d'une subvention de 1000 € au collège Jean Rostand de Milly-la-Forêt dans le cadre de la participation des minimes garçons aux Championnats de France UNSS excellence de volley-ball.

Monsieur le Maire indique que le mercredi 6 février dernier, l'équipe des minimes garçons (élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}), de la section sportive de Volley-ball du collège Jean ROSTAND, s'est qualifiée pour les Championnats de France UNSS excellence, qui se déroulent du lundi 25 au jeudi 28 mars 2019 à Aurillac.

Il ajoute que la participation à ces championnats va permettre à l'équipe de se confronter aux meilleures équipes de France dans des conditions de pratiques exceptionnelles.

Il précise que le budget étant conséquent pour les familles et le collège, ce dernier a sollicité la Commune pour une aide financière.

Monsieur le Maire explique que ce point avait été abordé lors de la dernière commission et précise qu'il avait été décidé, à cette occasion, d'octroyer au collège une subvention de 1000 € au lieu des 750 € initialement prévus.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra néanmoins rappeler au collège, lors du prochain Conseil d'Administration, de faire preuve d'anticipation et de solliciter également les autres communes pour une participation financière.

Monsieur DUCRUIT répond que le prochain Conseil d'Administration du Collège se déroulera le 4 avril 2019. Il explique qu'il a prévu de faire part de ces remarques à Madame la Principale. Il remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté d'augmenter la subvention.

Après délibération, le Conseil municipal **décide à l'unanimité sans abstention** :

- D'approuver le versement d'une subvention de 1 000 euros au collège Jean Rostand de Milly-la-Forêt,
- D'imputer cette dépense sur l'article 6573 du budget communal.

5. Approbation des conditions financières de retrait de la commune de Champcueil du Syndicat Intercommunal de Musique des Deux Vallées.

Monsieur le Maire propose à Madame PAPI de présenter ce point, cette dernière représentant la Commune au Conservatoire de Musique.

Madame PAPI explique que la commune de Champcueil essaye de quitter le Syndicat de Musique depuis de nombreuses années mais précise que les conditions de retrait sont très particulières.

Elle ajoute que deux commissions départementales se sont réunies à ce sujet et indique que le retrait de la commune de Champcueil a été approuvé. Néanmoins, elle précise que les conditions financières doivent également être réglées.

Madame PAPI explique que le comité syndical du conservatoire de musique a fixé les conditions financières du retrait de la commune de Champcueil à 58 253,31 euros, ce qui correspond à la quote part de fonctionnement de la commune. Elle précise qu'il a également été proposé à la commune de Champcueil d'échelonner son règlement sur 19 ans.

Madame PAPI précise que les délibérations des communes membres doivent être concordantes et ajoute que le Préfet reprendra certainement la main sur le sujet si ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire suggère de suivre l'avis du comité syndical.

Madame RIVIERE est d'accord sur ce point et ajoute que de nombreux conseillers communautaires seraient favorables à la reprise de la compétence musique par l'intercommunalité. Elle indique également que certaines communes de la CC2V font intervenir le Syndicat de Musique dans leurs écoles alors qu'elles n'ont pas adhéré à ce dernier, ce qui n'est pas normal.

Madame PAPI précise que le Syndicat propose des prestations spécifiques pour les scolaires.

Monsieur RODRIGUES indique qu'il serait logique que les communes qui ne sont pas membres du Syndicat de Musique paient plus chers.

Après délibération, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité sans abstention** les conditions de retrait de la commune de Champcueil du Syndicat Intercommunal de Musique des Deux Vallées, votées par le comité syndical du 5 février 2019.

6. Cession d'un terrain communal situé sur la Zone d'Activités du Chênet à la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes des Deux Vallées souhaite acquérir un lot initialement à usage de voirie sur la ZAC du Chênet et précise que ce dernier couvre une surface totale de 2761 m².

Il ajoute que la Communauté de Communes des Deux Vallées souhaite vendre cette parcelle en tant que terrain à bâtir à deux sociétés qui désirent déplacer leur siège sur le territoire communal.

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite vendre ce lot à l'euro symbolique car le bassin d'emploi créé est de nature à constituer une contrepartie suffisante à l'économie générale de cette cession.

Il rappelle que ce point avait été retiré de l'ordre du jour d'un précédent Conseil car la Commune de Milly-la-Forêt était d'accord pour vendre ce lot à l'euro symbolique si la CC2V s'engageait le céder au même prix aux entreprises concernées.

Madame PAPI souhaite savoir comment la CC2V va pouvoir vendre un terrain à l'euro symbolique à une entreprise privée.

Monsieur le Maire répond que la CC2V va modifier le prix du m² au global. Il ajoute que le Conseil communautaire a déjà délibéré en ce sens et précise que la Commune avait saisi l'avis des domaines à ce sujet.

Madame PAPI demande si le contrôle de légalité de la Préfecture a retoqué la délibération.

Monsieur le Maire répond que la délibération a été votée il y a 15 jours et que la CC2V n'a eu aucun retour de la Préfecture.

Madame ESTRADÉ indique que les 2700 m² étaient déjà comptabilisés à 35 euros le m² par la CC2V.

Monsieur le Maire explique que les entreprises ont renégocié le prix de l'ensemble du lot. Il ajoute que les entreprises attendent la délibération de la Commune de Milly-la-Forêt pour pouvoir débloquent leur prêt.

Madame ESTRADÉ répond ne pas comprendre comment le prix est passé de 96 000 euros à 16 500 euros.

Monsieur le Maire explique que si la CC2V souhaite facturer le lot à 35 euros le m², elle serait obligée de déduire 96 000 euros de la vente totale.

Madame ESTRADÉ précise que la CC2V s'est engagée, dans sa délibération, sur un prix de vente à 96 635 euros. Elle ajoute que lors de l'évaluation en date de 2016, le prix au m² s'élevait à 50 euros.

Monsieur le Maire rappelle que le lot concerné était initialement à usage de voirie.

Madame ESTRADÉ répond que le prix reste le même.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas le cas.

Madame ESTRADÉ répond que le terrain est constructible et ajoute être surprise par la tournure des événements.

Après délibération, le Conseil municipal **décide à l'unanimité sans abstention** :

- De dire que le prix de vente est fixé à l'euro symbolique,
- D'approuver la vente d'un lot initialement à usage de voirie d'une surface de 2 761 m², situé sur la Zone d'Activités du Chênet, à la Communauté de Communes des Deux Vallées, tel que figurant sur le plan annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son Premier-Adjoint, à signer l'acte administratif de cession de terrain et tous les actes y afférents.

7. Avis de la Commune sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Oncy-sur-Ecole.

Monsieur le Maire reprend les éléments de la notice en indiquant que par délibération en date du 06 novembre 2018, la Commune d'Oncy-sur-Ecole a arrêté son projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il rappelle que conformément à l'article L 153-16 du Code de l'urbanisme, le projet arrêté du PLU est soumis pour avis aux communes limitrophes, dont Milly-la-Forêt fait partie.

Il rappelle que le projet du PLU étant sur CD ROM, ce dernier était consultable au service des Affaires Générales de la Mairie et demande si des élus ont des remarques à formuler sur le sujet.

Monsieur le Maire indique également que la commission urbanisme du Parc naturel régional du Gâtinais français a émis un avis favorable au projet de PLU de la Commune, sous réserve que cette dernière tienne compte des dernières remarques formulées par la commission du Parc.

Après délibération, le Conseil municipal **émet un avis favorable à l'unanimité** au projet arrêté du PLU de la Commune d'Oncy-sur-Ecole.

8. Approbation de la convention d'objectifs et de financement prestation de service «Contrat enfance jeunesse» conclue entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Monsieur le Maire propose à Madame DESFORGES de présenter ce point.

Madame DESFORGES indique que ce point avait déjà été abordé en commission. Elle explique que le contrat « enfance-jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Elle ajoute que cette convention vise à déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre, à décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement et à fixer les engagements réciproques des signataires.

Elle précise que la présente convention couvre la période 2018-2021.

Monsieur STEIGELMANN souhaite savoir pourquoi la période concernée débute en 2018 et pas en 2019.

Madame DESFORGES répond que les documents sont souvent communiqués très tardivement par les organismes.

Après délibération, le Conseil municipal **décide à l'unanimité sans abstention :**

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement prestation de service « contrat enfance jeunesse »,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son Premier-Adjoint, à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire,
Patrice SAINSARD.



